CONSULAT GENERAL DE FRANCE A JERUSALEM

5 RUE PAUL-EMILE BOTTA
BP 182 94109
JERUSALEM

Téléphone : (972) (2) 629.85.00

le 06/05/2016

Objet : PROCES VERBAL DE LA 1ERE COMMISSION LOCALE DES BOURSES SCOLAIRES 2016/2017

La séance plénière de la Commission locale s'est tenue le 4 mai 2016 à 15heures à l'adresse suivante :

Consulat général de France à Jérusalem
5, rue Paul Emile BOTTA
Jérusalem

Participants :

Etaient présents :

Membres de droit (avec voix délibérative):

- M. MAGRO Hervé, Chef de poste, Consul Général de France à Jérusalem, Président du Conseil consulaire,
- Mme BURSTIN Rosy, Conseiller consulaire,
- M. DEMMA Richard, Conseiller consulaire,
- Mme GARREAULT Elisabeth, Conseiller consulaire,
- Mme SEMHOUN Hélène, Conseiller consulaire,
- M. FAVEREAU Augustin, Conseiller de coopération et d'action culturelle.

Membres désignés (avec voix délibérative) :

- M. ARROUES Francis, Agent comptable de l'établissement, Lycée Français de Jérusalem,
- M. BITTMANN Denis, Représentant établissement d'enseignement, Proviseur, Lycée Français de Jérusalem,
- Mme DE LEON Shirley, Représentant des parents d'élèves,
- M. DREYFUS Pierre, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique),
- M. SIDES Daniel, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants.

Experts (avec voix consultative):

- Mme GUERIN-ALTARIBA Emmanuelle, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires,
- M. MATTON Denis, Chef de chancellerie, Consul Adjoint.

Absents excusés:

- Mme AGUETTANT Béatrice, Représentant des parents d'élèves,
- M. BENICHOU Gérard, Conseiller consulaire, Vice-Président élu du Conseil consulaire,
- M. HABIB Meyer, Député,
- M. OLIEL Claude, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique),
- Mme OUAKNINE Maryline, Représentant établissement d'enseignement, Directrice, Lycée Français de la Havat Hanoar Hatsioni.

Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,

- Note de cadrage des travaux,

- Eléments du barème,

- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,

- Liste des demandes présentées.

et mis à disposition en consultation sur place:

- Instruction générale,

- Guide du participant, initialement adressé aux membres du conseil consulaire dans les délais impartis avant la tenue du conseil consulaire.

Première partie avant examen des dossiers individuels

Le Président du Conseil consulaire a ouvert la séance à 15h et souhaité la bienvenue aux participants dont il a remercié la présence.

Il a renouvelé l'expression de ses condoléances à Madame Hélène SEMHOUN, nouvellement conseiller consulaire, succédant à son défunt époux Monsieur Sylvain SEMHOUN, conseiller consulaire élu en mai 2014.

Il a informé le conseil de l'absence motivée du Vice-Président du conseil consulaire, Maître Gérard BENICHOU.

Le président a insisté sur le respect du principe de confidentialité qui régit les débats et de non divulgation des éléments constitutifs des dossiers individuels examinés et des avis exprimés lors des discussions.

Il a ensuite succinctement présenté le contenu de ce CCB1 (18 dossiers familiaux comptant 31 élèves répartis en 3 nouvelles demandes et 15 renouvellements) et annoncé que le montant de l'enveloppe limitative de cette 1ère période était fixée à 92 000 €.

En conclusion, il a rappelé les modalités entourant les deux procès-verbaux ainsi que la nécessité de signer la liste d'émargement et d'approbation des travaux avant de quitter le présent conseil consulaire.

La parole a ensuite été donnée au chef de chancellerie qui a établi le bilan du CCB2 2015-2016 et informé le conseil consulaire des évènements intervenus en période hors commission. A également été présenté le bilan annuel pour la campagne 2015-2016.

Il a ensuite rappelé quelques éléments de cadrage relatifs aux conditions d'examen des dossiers (conditions d'ouverture de droit, seuils et barème, taux de chancellerie appliqué).

Enfin, a été rappelée la distinction entre les motifs de rejet et d'ajournement.

Examen des dossiers individuels

Présentation par l'agent consulaire en charge des bourses scolaires des dossiers étudiés lors de ce conseil :

18 dossiers proposés, dont 3 nouvelles demandes (6 élèves), représentant 31 élèves. L'ensemble des dossiers concerne le Lycée Français de Jérusalem.

Sur ces 31 demandes :

- 14 ont été retenues,

- 2 ont fait l'objet d'un ajournement,

- 6 ont été annulées,

- 9 ont fait l'objet d'un rejet.

Concernant les demandes annulées, 3 ont été annulées à l'initiative des familles : la première famille (2 élèves, renouvellements) a considéré pouvoir désormais assumer seule les frais de scolarité de ses enfants. Quant à la seconde famille (1 demande, nouvelle demande), elle a décidé de ne pas finaliser la demande par manque de temps en raison de l'arrivée récente d'un deuxième enfant et de la remise en question de la scolarisation du premier enfant pour l'année 2016-2017. 1 demande a été annulée en raison d'une déscolarisation définitive. Enfin, 2 demandes sont annulées en raison d'un départ de la circonscription (1 famille).

Sur les 14 demandes ayant reçu un avis favorable, 7 ont fait l'objet d'une augmentation de quotité. 2 demandes sont susceptibles d'être annulées, l'une pour un changement d'établissement, l'autre pour une fin de scolarité. Ces annulations potentielles restent à confirmer.

Concernant les rejets, les motifs en ont été une "déclaration incomplète" (1 élève), une exclusion "revenus" (1 élève), une exclusion "patrimoine" (1 élève), deux motifs "absence d'éléments nouveaux" relativement au rejet précédent (4 élèves, 2 familles), et un "dépôt tardif" d'un dossier incomplet (2 élèves, 1 famille).

Concernant ce CCB1, 4 visites à domicile ont été réalisées (effectivement 5 mais 2 ont été réalisées pour la même famille) concernant 4 demandes et ont abouti au rejet de 3 d'entre elles.

Le conseil consulaire s'est prononcé à la majorité des membres présents ayant voix délibérative.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance :

Une discussion a porté sur la question des justificatifs pouvant être produits par les demandeurs des Territoires palestiniens, la majorité des dossiers déposés étant basés essentiellement sur des attestations, lesquelles sont supposées rester exceptionnelles. La piste de l'identification de référents locaux fiables à solliciter en cas de besoin a été retenue, en parallèle à la réalisation de visites à domicile.

L'importance des visites à domicile a été rappelée pour les situations pour lesquelles les documents formels sont quasi inexistants.

En amont des résultats de la CNB1 qui aura lieu en juin prochain à Paris, le Consulat général informera de la décision du Conseil consulaire les familles dont le dossier de demande de bourses scolaires a été proposé au rejet.

Le comptable du Lycée Français de Jérusalem n'a constaté aucun incident de paiement sur les frais de scolarité pour l'année 2015-2016, même s'il a fait mention de paiements intervenant parfois dans la limite extrême des dates butoir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h45.

(Signature des membres avec voix délibérative)

APPROBATION DU PV PAR LES MEMBRES PRESENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE

	NOM PRENOM	TITRE	SIGNATURE
M.	MAGRO Hervé	Chef de poste, Président du Conseil consulaire	
Mme	BURSTIN Rosy	Conseiller consulaire	
M.	DEMMA Richard	Conseiller consulaire	
Mme	GARREAULT Elisabeth	Conseiller consulaire	
Mme	SEMHOUN Hélène	Conseiller consulaire	
M.	FAVEREAU Augustin	Conseiller de coopération et d'action culturelle	
M.	ARROUES Francis	Agent comptable de l'établissement, Lycée Français de Jérusalem	
M.	BITTMANN Denis	Représentant établissement d'enseignement, Proviseur,	
Mme	DE LEON Shirley	Représentant des parents d'élèves	
M.	DREYFUS Pierre	Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique)	
M.	SIDES Daniel	Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants	